



BAS-RHIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 novembre 2018

sous la présidence du Maire, **M. Jean-Louis HOERLE**

Nombre des membres élus : 33      Conseillers en fonctions : 33

Conseillers présents : 29      Conseillers absents : 4

dont 4 excusés

3 membres ont voté par procuration.

**7) POINT DE L'ORDRE DU JOUR :**

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2016-2017  
DU CONTRAT DE VILLE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

Rapporteur : Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Certifié exécutoire par  
le Maire de Bischheim  
la réception au Sous-Prefecture  
le 13 NOV 2018  
et de la publication / notification  
le 14 NOV 2018  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME  
BISCHHEIM LE 9 NOVEMBRE 2018  
LE MAIRE  
JEAN-LOUIS HOERLE  
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Avis sur le rapport annuel 2016-2017 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg.**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit qu'un débat sur la politique de la ville soit organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville.

Dans cet objectif, il vous est soumis le présent rapport 2016-2017 du Contrat de Ville reprenant les éléments de bilan des actions menées et les politiques développées par l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées, en faveur des habitants des 18 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il présente l'évolution de la situation des quartiers prioritaires, retrace les actions menées, détermine des perspectives d'évolution et certaines pistes d'amélioration au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés.

Selon la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, pour mener à bien ces débats, il est nécessaire de recueillir l'avis des conseils citoyens, les avis des conseils municipaux des communes de Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Schiltigheim et Strasbourg avant de le soumettre à l'approbation du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg qui pourra indiquer des suites à réserver aux observations formulées.

Les contributions et délibérations des conseils municipaux et des conseils citoyens seront annexées au rapport sous la forme d'un avis. Le rapport définitif, y compris ses annexes, sera rendu public.

Pour l'information des Conseillers municipaux, les avis du conseil-citoyen du Quartier-Ouest et du conseil-citoyen du Quartier Guirbaden-Canal sont annexés à la présente délibération.

Conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 précisant le contenu du rapport, ce dernier se décline de la façon suivante :

1. Évolution de la situation des quartiers prioritaires

Il s'agit pour chaque thématique de visualiser rapidement l'évolution de la situation des quartiers prioritaires avec le reste du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

2. Gouvernance et ingénierie

Le rapport présente les modalités de gouvernance et d'ingénierie transversales et territoriales mises en place dans le cadre du Contrat de Ville.

3. Zoom sur deux enjeux majeurs en 2016 et 2017

Le parti-pris méthodologique a été de développer chaque année dans le cadre du rapport une thématique ou un programme du Contrat de Ville. Pour les années 2016 et 2017, deux zooms ont été réalisés plus spécifiquement sur des thématiques emblématiques de l'articulation entre la Politique de la Ville et le droit commun : faciliter l'insertion professionnelle des habitants et réduire les inégalités territoriales en matière de santé.

4. Bilan du fonctionnement des conseils citoyens

Il s'agit de présenter le bilan de la mise en place et du fonctionnement des conseils citoyens de l'Eurométropole de Strasbourg.

5. Les actions menées par programme

Le rapport rend compte des actions menées par l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et des orientations et programmes de nature à améliorer leur situation.

Le rapport met en exergue par programme du Contrat de Ville les actions particulièrement innovantes, abouties ou lancées, sur la période de janvier 2016 à décembre 2017. Des perspectives d'évolution sont également indiquées.

6. Les actions menées par quartier

La déclinaison spatiale du Contrat de Ville au sein des quartiers prioritaires est réalisée par la mise en œuvre des conventions d'application territoriale.

Des fiches territoriales pour chaque quartier prioritaire, en l'occurrence pour ceux qui concernent la Ville de Bischheim : les Quartiers-ouest et le Guirbaden-Canal donnent à voir l'essentiel de l'activité 2016 et 2017, ainsi que les perspectives à venir.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**approuve**

Le projet de rapport annuel 2016-2017 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020.

Certifié exécutoire par  
le Maire compétent de  
la réception en sous-préfecture  
le 13 NOV 2018  
et de la publication / notification  
le 14 NOV 2018  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME  
BISCHHEIM LE 9 NOVEMBRE 2018  
LE MAIRE  
JEAN-LOUIS HOERLE  
VICE-PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE